

FICHES FILIÈRE

Filière caprins

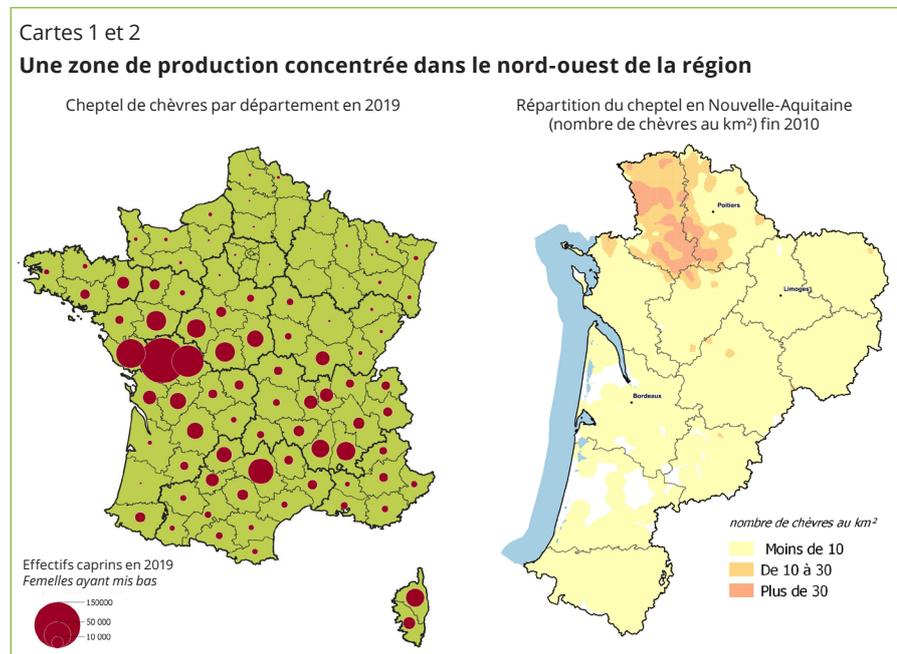
Mise à jour avec données disponibles au 1^{er} septembre 2020

La Nouvelle-Aquitaine est la principale région française productrice de lait et de fromage de chèvre. Le département des Deux-Sèvres détient près de la moitié du cheptel régional. Les exploitations qui livrent leur lait en laiterie prédominent, mais celles qui fabriquent leurs fromages à la ferme augmentent et s'organisent.

Les principales productions des laiteries sont des fromages industriels, en particulier la bûchette pur chèvre. Malgré la faible présence des AOP (une seule appellation reconnue en Nouvelle-Aquitaine), de nombreux fromages fermiers typiques sont produits, bien qu'ils représentent un faible volume.

Les résultats économiques des exploitations caprines sont meilleurs que ceux des autres élevages de la région. Ils sont également meilleurs que ceux des élevages caprins des autres régions. Ce secteur a su se relever après une crise en 2010. L'interprofession cherche à encourager les installations.

1 - LES ÉLEVAGES ET LE CHEPTTEL



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Tableau 1

Cheptel de chèvres

2019	Chèvres
16 - Charente	20 550
17 - Charente-Maritime	14 200
19 - Corrèze	2 840
23 - Creuse	6 730
24 - Dordogne	20 500
33 - Gironde	1 700
40 - Landes	550
47 - Lot-et-Garonne	5 700
64 - Pyrénées-Atlantiques	8 000
79 - Deux-Sèvres	148 180
86 - Vienne	72 450
87 - Haute-Vienne	6 200
Nouvelle-Aquitaine	307 600
France métropolitaine	885 467
Part de la région dans la France métropolitaine	35%

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

La région Nouvelle-Aquitaine compte sur son territoire 307 600 chèvres en 2019, soit 35 % de l'effectif total de France métropolitaine. Les caprins sont élevés principalement dans le nord de la région : la moitié (48 %) dans les Deux-Sèvres, 24 % dans la Vienne.

Si le cheptel caprin a progressé entre

2000 et 2010, la crise de surproduction en 2010 a provoqué une diminution du nombre d'animaux élevés. Le cheptel a ainsi été réduit de 18 % entre 2010 et 2017 dans la région (-11 % à l'échelle nationale).

Entre 2017 et 2019, on remarque une augmentation de 2 % du cheptel

au niveau régional, différenciée selon les départements. L'effectif du département des Deux-Sèvres diminue de 2 % alors que celui de la Vienne augmente de 7 %, celui de la Haute-Vienne de 25 % et celui des Pyrénées-Atlantiques de 34 %.

Parmi les 2 600 exploitations de la région à posséder des chèvres en 2010, un certain nombre d'entre elles en élèvent un nombre très faible pour l'autoconsommation ou les loisirs. En revanche, 1 600 exploitations en détenaient au moins 25. En 2019, 1 126 exploitations ont bénéficié de l'aide caprine et 985 ont livré du lait de chèvre à l'industrie.

Le renouvellement des exploitations semble moins préoccupant dans cette filière que dans d'autres domaines. L'âge moyen des chefs d'exploitations qui élèvent au moins 50 chèvres était de 45 ans en 2010 (contre 52 ans pour l'ensemble des exploitations de la région). Les responsables d'exploitations spécialisées en élevage caprin sont relativement jeunes : en 2010, 23 % avaient moins de 40 ans contre 16 % pour l'ensemble des exploitations.

Un élevage organisé autour de prairies et de cultures

En Nouvelle-Aquitaine, les 1 600 exploitations qui possèdent au moins 25 chèvres s'étendaient en 2010 sur une superficie de 123 000 hectares. Les élevages caprins de la région produisent davantage de céréales, oléagineux et protéagineux (COP) que les élevages ovins. La moitié de leur SAU est consacrée à ces cultures, l'autre moitié étant dévolue à la production fourragère, principalement sous la forme d'herbe. L'autonomie alimentaire et protéique est un enjeu fort pour l'élevage, pour des raisons économiques, afin de s'affranchir des aléas des cours des aliments et répondre aux attentes grandissantes des consommateurs. Les surfaces cultivées sont essentiellement consacrées à l'alimentation du troupeau ; elles peuvent également constituer des revenus complémentaires par la commercialisation de COP lorsque les surfaces ou les rendements permettent de produire plus que l'autoconsommation animale. La répartition des élevages caprins par

Tableau 2

Exploitations élevant des chèvres en 2010

Fin 2010	Nombre d'exploitations	Nombre de chèvres
16 - Charente	188	26 160
17 - Charente-Maritime	161	19 982
19 - Corrèze	130	3 557
23 - Creuse	180	9 166
24 - Dordogne	223	22 310
33 - Gironde	114	1 540
40 - Landes	61	600
47 - Lot-et-Garonne	83	5 522
64 - Pyrénées-Atlantiques	258	6 053
79 - Deux-Sèvres	700	176 041
86 - Vienne	334	77 792
87 - Haute-Vienne	144	6 280
Nouvelle-Aquitaine	2 576	355 003
France métropolitaine	15 093	977 016
Part de la région dans la France métropolitaine	17 %	36 %

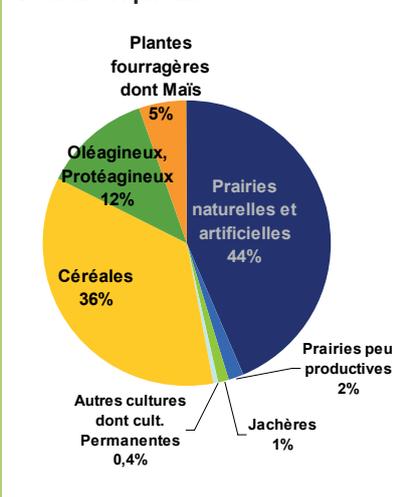
Source : Agreste - Recensement agricole 2010

L'emploi lié aux caprins dans les élevages de Nouvelle-Aquitaine est estimé à environ 2 500 équivalent temps plein*.

*Estimation de l'emploi avec le RA 2010 au prorata de la PBS caprine dans la PBS totale des exploitations ayant des caprins.

Figure 1

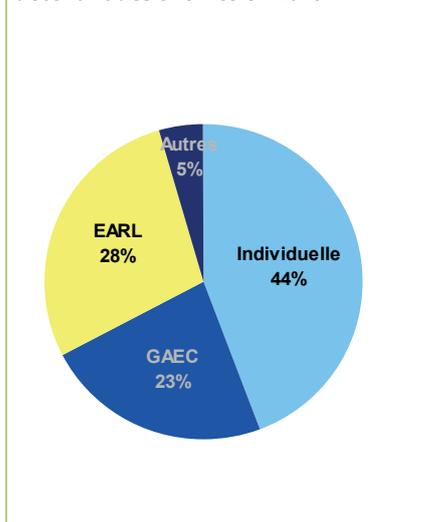
Répartition de la SAU des exploitations possédant au moins 25 chèvres en Nouvelle-Aquitaine



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Figure 2

Statut juridique des exploitations détenant des chèvres en 2010



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

statut juridique fait apparaître moins d'exploitations individuelles que pour l'élevage d'autres espèces : 44 % au lieu de plus de 70 % pour celles en bovins ou ovins lait et viande. Parmi les formes sociétaires, le statut d'EARL prime sur

celui du GAEC, qui est lui plus souvent privilégié en ovins lait, par exemple. Cet état des lieux, dressé en 2010, a probablement évolué depuis.

2 - LA PRODUCTION LAITIÈRE

Du lait principalement destiné à la transformation industrielle

Après la surproduction de 2010, la production de lait de chèvre diminue fortement jusqu'en 2013 mais reste à un niveau relativement stable depuis. Elle atteint les 2,3 millions d'hectolitres en 2019.

La quasi-totalité de cette production est livrée à l'industrie (93 %). La fabrication de produits fermiers augmente en pourcentage depuis 2010 — de 4,5 % de la production en 2010 à 6,8 % en 2019 — et reste encore très minoritaire dans la région. La vente directe de lait et l'autoconsommation sont très marginales avec 0,4 % en 2019.

La région occupe une place très importante pour les livraisons de lait de chèvre à l'industrie. Avec 35 % du cheptel et 37 % de la production laitière caprine, la Nouvelle-Aquitaine représente 46 % des livraisons de France métropolitaine. La région est à l'inverse minoritaire dans la fabrication de fromages fermiers : seulement 11 % des productions fermières françaises y sont réalisées (en progression de 2 % par rapport à 2017).

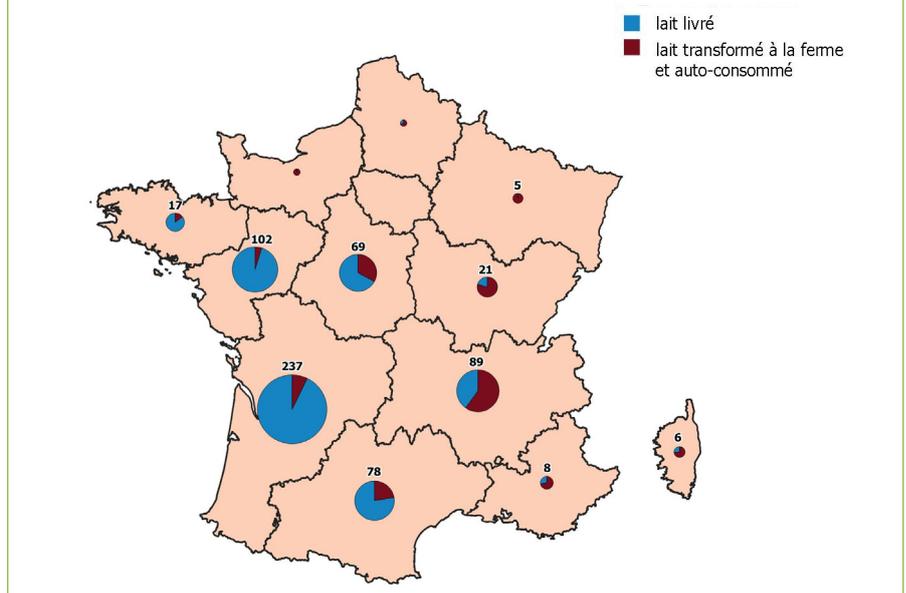
Les Deux-Sèvres en première ligne et des évolutions départementales

Le département des Deux-Sèvres assure plus de la moitié de la production laitière de la région Nouvelle-Aquitaine : 51 % de la production totale et 53 % de celle livrée à l'industrie provient de ce département. C'est également dans ce territoire que l'essentiel de la production est livrée à l'industrie (95 %). Si, à l'échelle de la région, la majeure

Carte 3

Répartition régionale du lait de chèvre livré à l'industrie et transformé à la ferme

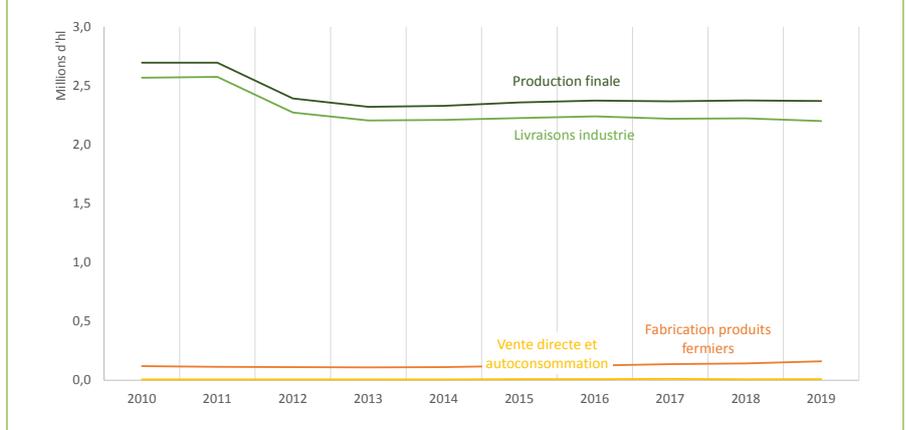
En millions de litres



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle 2019

Figure 3

Évolution de la production laitière caprine en Nouvelle-Aquitaine



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

partie du lait est livrée, on peut tout de même noter la part importante de fabrication de produits fermiers dans les départements où la production est plus faible. Ainsi, les Landes, la Gironde et la Corrèze valorisent majoritairement leur production en produits fermiers, respectivement pour 96 %, 85 % et 78 % de la production départementale. Depuis 2017, la production régionale est stable, mais les livraisons ont diminué de 1 % tandis que la fabrication de

produits fermiers a augmenté de 15 %. Au niveau départemental, la production dans les Deux-Sèvres a légèrement diminué (-3 %) de même que ses livraisons (-5 %), tandis que la fabrication de produits fermiers a augmenté de 41 %. La production a en revanche augmenté dans le deuxième département producteur, la Vienne, ainsi que les livraisons (+2 % et +1 %). Ici aussi, la production de produits fermiers est en progression (+13 %).

Tableau 3
Volumes de lait de chèvre produits en Nouvelle-Aquitaine

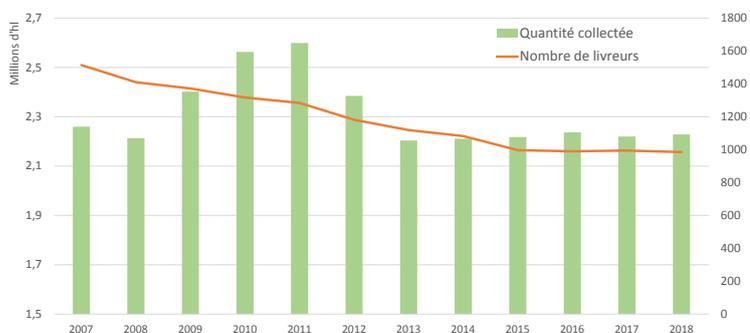
2019 (hl)	Livraisons à l'industrie	Fabrication de produits fermiers	Vente directe et autoconsommation	Production finale	Part de la livraison / production totale
16 - Charente	154 060	13 490	450	168 000	92%
17 - Charente-Maritime	79 310	11 340	850	91 500	87%
19 - Corrèze	3 770	13 610	120	17 500	22%
23 - Creuse	39 890	8 070	140	48 100	83%
24 - Dordogne	141 870	6 980	650	149 500	95%
33 - Gironde	1 070	6 800	130	8 000	13%
40 - Landes	-	2 680	120	2 800	0%
47 - Lot-et-Garonne	41 940	2 860	300	45 100	93%
64 - Pyrénées-Atlantiques	10 720	11 880	1 400	24 000	45%
79 - Deux-Sèvres	1 162 540	50 960	4 000	1 217 500	95%
86 - Vienne	536 450	25 350	1 200	563 000	95%
87 - Haute-Vienne	28 960	7 000	40	36 000	80%
Nouvelle-Aquitaine	2 200 580	161 020	9 400	2 371 000	93%
France métropolitaine	4 835 377	1 525 256	15 432	6 376 065	76%
<i>Part de la région dans la France métropolitaine</i>	<i>46%</i>	<i>11%</i>	<i>61%</i>	<i>37%</i>	

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Des livraisons stabilisées, une progression des produits fermiers

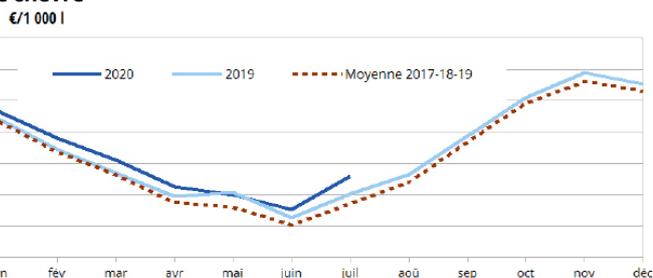
La région Nouvelle-Aquitaine possède le plus grand nombre de livreurs par rapport aux producteurs et productrices fermiers. Ainsi, en 2019, on dénombre 985 livreurs pour 1 126 bénéficiaires de l'aide caprine. L'érosion du nombre de livreurs a été forte chaque année entre 2006 et 2015, mais cette érosion se stabilise. Ainsi, les volumes livrés et le nombre de livreurs sont stables depuis 2015 (+0,5 % de livraison et -1,2 % de livreurs).

Figure 4
Évolution du nombre de livreurs de lait de chèvre et de volume de lait collecté en Nouvelle-Aquitaine



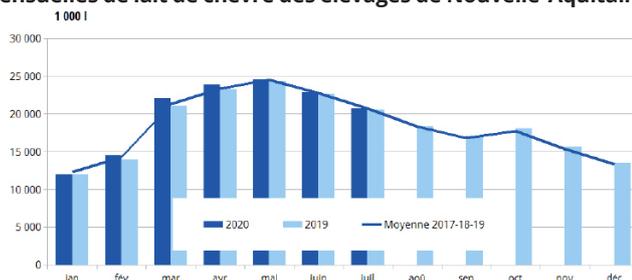
Source : Agreste - Enquête annuelle laitière

Figure 5
Prix du lait de chèvre



Source : Agreste - Enquête mensuelle laitière SSP / FranceAgriMer

Figure 6
Livraisons mensuelles de lait de chèvre des élevages de Nouvelle-Aquitaine



Source : Agreste - Enquête mensuelle laitière SSP / FranceAgriMer

3 - LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES DES ÉLEVAGES

Toujours de bons résultats des exploitations néo-aquitaines

En 2018, le RICA comporte dans son échantillon 41 exploitations spécialisées caprines, représentatives de 915 exploitations de taille moyenne ou grande.

Celles-ci possèdent en moyenne 40 unités de gros bétail (UGB) caprines pour 53 hectares contre 29 UGB caprines et 61 hectares pour le reste de la France métropolitaine.

Le produit brut de la vente de lait de chèvre (PBLCH) représente 80 % de la production de l'exercice net, la valorisation des autres produits animaux et autres produits de l'exploitation reste minime. On peut remarquer que la vente de végétaux est supérieure à celle de la vente d'animaux (chevreau et chèvre de réforme) : 8,4 % de la production de l'exercice net, contre 6,9 %).

L'excédent brut d'exploitation (EBE) moyen de Nouvelle-Aquitaine en 2018 est supérieur à celui de la moyenne des autres régions françaises, avec 67 943 euros contre 61 282 euros.

Parmi les charges, le coût de l'aliment du bétail est un poste important et représente 69 % des charges d'approvisionnement et 30 % des charges totales. La dotation aux amortissements représente le second poste, pour 28 % des autres charges d'exploitations et 15 % des charges totales.

Ce coût des aliments n'affecte pas le résultat final puisque la valeur ajoutée et le résultat courant avant impôt (RCAI) restent supérieurs à la moyenne des autres régions. Le RCAI par unité de travail non salarié atteint plus de 28 000 euros, supérieur de 12 % à celui du reste de la France métropolitaine. La productivité par hectare qui avoisine 740 euros par hectare est également supérieure de 21 % pour la région.

La taille réduite de l'échantillon et son renouvellement important n'autorisent pas une analyse plus poussée de l'évolution de ces résultats économiques.

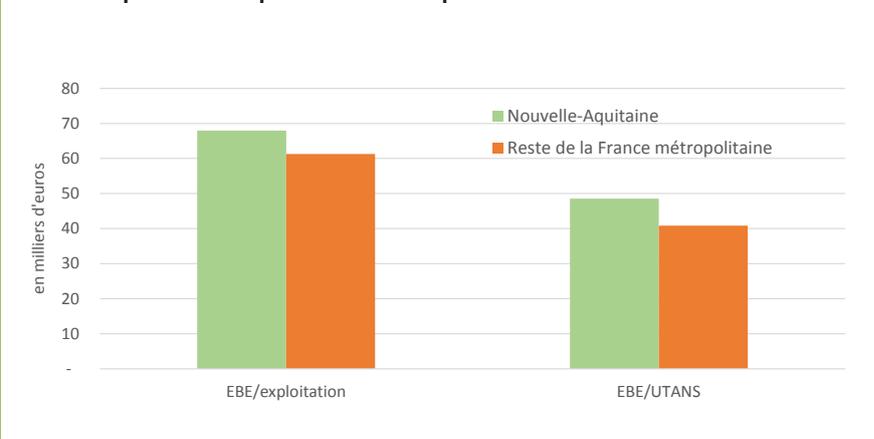
Tableau 4
Principaux agrégats comptables

Moyenne par exploitation moyenne ou grande, spécialisée en caprins en 2018 x 1000 €	Nouvelle-Aquitaine	Autres régions de France métropolitaine
Produit brut	209,0	170,3
= production de l'exercice	175,1	137,5
<i>dont vente animaux</i>	12,0	9,6
<i>dont vente produits animaux (yc. lait)</i>	142,0	115,7
+ autres productions (<i>dont prestations de services, vente de végétaux</i>)	21,1	12,2
+ autres produits	33,9	32,8
Production de l'exercice	175,1	137,5
- Charges d'approvisionnement	70,2	45,5
<i>dont aliments du bétail</i>	48,3	29,0
- Autres charges	47,5	38,7
= Valeur ajoutée	57,4	53,3
+ Subventions d'exploitation	23,6	26,2
- Fermages et loyers	5,2	4,8
- Impôts et taxes	1,4	1,2
- Charges de personnel	8,8	13,1
= Excédent brut d'exploitation (EBE)	67,9	61,3
- Dotations aux amortissements	24,8	21,9
= Résultat d'exploitation	43,6	40,3
- Charges financières	3,8	2,3
= Résultat courant avant impôt (RCAI)	39,4	37,6
Unités de travail non salarié (Utans)	1,4	1,5
RCAI/Utans	28	25
SAU en ha	53	61
UGB caprines	40	29
UGB totales	52	41
RCAI/ha	0,74	0,62

Source : Agreste - Rica

Figure 7

EBE des exploitations spécialisées en caprins en 2018 en milliers d'euros



Source : Agreste - Rica

L'aide caprine en 2019

Le nombre d'exploitations qui demandent la prime à l'aide caprine est stable entre 2017 et 2019. Ainsi, 1 113 élevages ont bénéficié de cette subvention, pour un montant total de 4,3 millions d'euros (1 133 élevages et 4,6 millions d'euros en 2017). En 2020, 1 127 demandes ont été déposées, pour un effectif de 294 000 chèvres.

L'aide caprine est versée aux exploitations possédant un cheptel d'au moins 25 chèvres. Elle est plafonnée à 400 chèvres, avec application de la transparence GAEC. Sont comptabilisées comme « chèvres » les femelles ayant mis-bas **ou** de plus d'un an, à la différence de la statistique agricole annuelle (SAA) qui ne prend en compte que le critère de mise-bas pour déclarer un animal comme « chèvre ».

Le cheptel moyen calculé est de 265 chèvres par élevage. Cette moyenne régionale couvre des disparités

Tableau 5

Demande d'aides caprine déposées pour 2019 en Nouvelle-Aquitaine

2019	Nombre bénéficiaires	Effectif engagé	Cheptel moyen (calculé)
16 - Charente	84	20 265	241
17 - Charente-Maritime	54	11 857	220
19 - Corrèze	23	2 535	110
23 - Creuse	41	6 461	158
24 - Dordogne	101	20 912	207
33 - Gironde	13	989	76
40 - Landes	4	259	65
47 - Lot-et-Garonne	33	6 182	187
64 - Pyrénées-Atlantiques	94	8 611	92
79 - Deux-Sèvres	430	143 181	333
86 - Vienne	197	66 565	338
87 - Haute-Vienne	39	6 823	175
Nouvelle-Aquitaine	1 113	294 640	265

Source : ASP - Traitement Sriset

départementales très prononcées. Ainsi, le cheptel moyen d'animaux primés est de 65 chèvres par élevage dans les Landes alors qu'il est de 338 dans la Vienne.

La réforme de l'aide caprine de 2017 a revalorisé l'aide de base mais supprimé l'ancien bonus éventuel. Cette

majoration était versée sous condition d'adhérer au Code Mutuel Caprin ou d'être formé au guide des bonnes pratiques d'hygiène, conditions qui étaient remplies par plus de 85 % des exploitations avant cette réforme.

4 - L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION

Une industrie très concentrée

Trois entreprises drainent la majeure partie des volumes laitiers caprins de Nouvelle-Aquitaine :

- le groupe coopératif Eural, avec notamment la marque Soignon, est leader sur le marché français et a réalisé en 2017 près de 500 millions d'euros de chiffre d'affaires lié au fromage de chèvre. Cinq établissements dans les Deux-Sèvres et dans la Vienne et trois autres extérieurs à la région participent de ce résultat ;

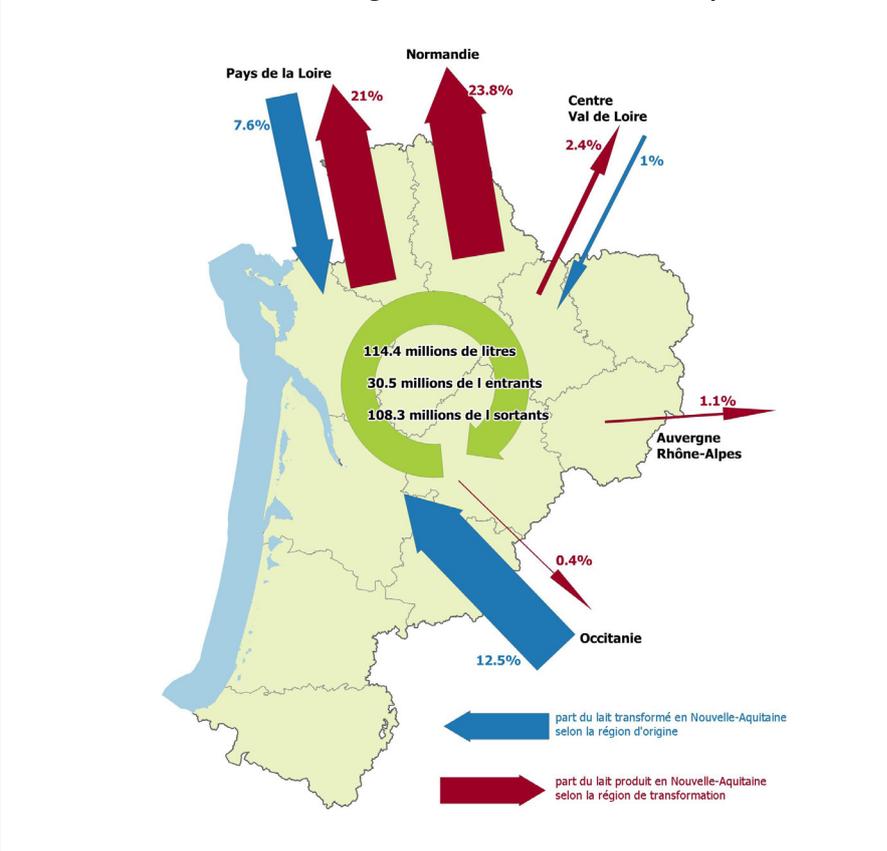
- la fromagerie de Riblaire à Saint-Varent (79), rattachée à Lactalis (marque Président, entre autres) a réalisé plus de 100 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2017 en bûches ou chèvre frais ;

- appartenant au groupe Savencia, né du mariage de Terra Lacta et de Bongrain, la fromagerie Lescure est également un poids lourd de la filière dans la région, avec les fromages Chavroux, Saint-Loup et Platane. Ceux-ci sont fabriqués dans les Deux-Sèvres et la Vienne, ainsi qu'en Vendée et dans le Tarn-et-Garonne.

Ces trois entités exportent une part croissante de leur production hors de France.

Carte 4

Flux de lait de chèvre entre les régions voisines et la Nouvelle-Aquitaine en 2018



Source : Agreste - Enquête annuelle laitière EAL - traitement Sriset

Les autres établissements régionaux qui produisent des fromages de chèvre, parfois en complément de fromages de vache ou de brebis, sont plus dispersés sur le territoire. On peut citer : Grand'Ouche SA (16), Picandine SAS (24), Chavegrand (23), Fromagerie de Chaumes (64), Fromageries Occitanes (64)...

D'importants flux interrégionaux

Le lait produit dans la région n'y est pas toujours transformé et, inversement, du lait collecté dans d'autres régions est transformé en Nouvelle-Aquitaine. Les flux interrégionaux font partie de l'économie du territoire.

Ainsi, en 2019, la Normandie reçoit 53 millions de litres de lait, soit 24 % de la production de Nouvelle-Aquitaine quand les Pays de Loire en reçoivent 47 millions, soit 21 %. Au total, ce sont

108 millions de litres qui sont sortis de la région, soit 49 % de la collecte régionale.

Dans l'autre sens, les flux sont moins importants, mais 18 millions de litres proviennent tout de même d'Occitanie pour être transformés en Nouvelle-Aquitaine, soit 13 % du lait transformé dans la région. C'est un total de 30 millions de litres qui entrent dans la région, soit 21 % du volume de lait transformé.

Les bûchettes en première ligne

Les principales productions de Nouvelle-Aquitaine, en volume, sont les fromages issus de laiteries industrielles. La bûchette de chèvre en est le produit phare : 97 % de la production nationale provient de Nouvelle-Aquitaine, et plus précisément du département des Deux-Sèvres, avec 91 % de la production. Ce

sont ainsi pas moins de **34 600 tonnes de bûchettes** produites en 2018 dans la région. La production régionale ne se résume pas à la bûchette et d'autres fromages de chèvre représentent un volume conséquent, dont notamment les fromages à pâte molle et le « chèvre-boîte » à croûte fleurie, présenté dans une boîte de format « camembert ». Ces fromages additionnent un volume de **27 700 tonnes** en 2018.

La production de bûchettes et autres fromages à pâte molle affiche cependant un léger recul par rapport à 2017, au niveau national (-2,4 %) comme régional (-0,7 %). Les frais pour leur part affichent une progression notable de 25 % en France et 17 % en région. La Nouvelle-Aquitaine contribue pour 57 % de la production nationale de ces fromages frais.

Tableau 6

Principaux produits transformés à base de lait de chèvre en 2018 (en tonnes)

2018						Évolution 2018/2017		
	France	Nouvelle-Aquitaine	Deux-Sèvres	Région / France	79 / France	France	Nouvelle-Aquitaine	Deux-Sèvres
Fromages frais de chèvre	28 844	16 379	8 077	57%	28%	24,6%	17,1%	35,8%
Autres fromages de chèvre	78 600	62 274	54 107	79%	69%	-2,6%	-2,9%	-4,2%
Bûchette Sainte-Maure-de-Touraine	1 226	6		0%	0%	8,4%	3,1%	
Autre bûchette pur chèvre	35 642	34 569	32 290	97%	91%	-2,4%	-0,7%	-1,8%
Autre fromage pur chèvre	40 810	27 699	21 817	68%	53%	-3,2%	-5,4%	-7,6%
Total fromages pur chèvre (sauf fondus)	107 444	78 653	62 184	73%	58%	3,5%	0,7%	-0,4%
Fromages au lait de chèvre > 50%	1 707	1 431	48	84%	3%	-1,9%	2,3%	11,1%
Yaourts au lait de chèvre	8 070	104		1%	0%	-19,9%	272,2%	

Source : Agreste - Enquête annuelle laitière, FranceAgriMer

5 - LES SIGNES DE QUALITÉ, LA PRODUCTION EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Signes de qualité

Malgré de nombreux fromages de chèvres fermiers considérés comme typique de la région (Tomme fermière du Limousin, Feuille du Limousin, Cabécou du Périgord...), il n'existe qu'une seule appellation officielle du fromage en Nouvelle-Aquitaine, le Chabichou du Poitou. Il été reconnu AOC en 1990, puis devenu AOP selon la réglementation européenne.

Un dossier est actuellement à l'étude pour la reconnaissance AOP du Mothais-sur-feuille, produit traditionnellement dans les Deux-Sèvres et départements limitrophes.

La zone de reconnaissance des deux AOP de régions voisines déborde sur la Nouvelle-Aquitaine : le Sainte-Maure-de-Touraine au nord et le Rocamadour à la lisière du Lot.

D'autres labels permettant de faire valoir une reconnaissance territoriale sont mis place par des producteurs, comme le label fermier « signé Poitou-Charentes ».

Agriculture biologique

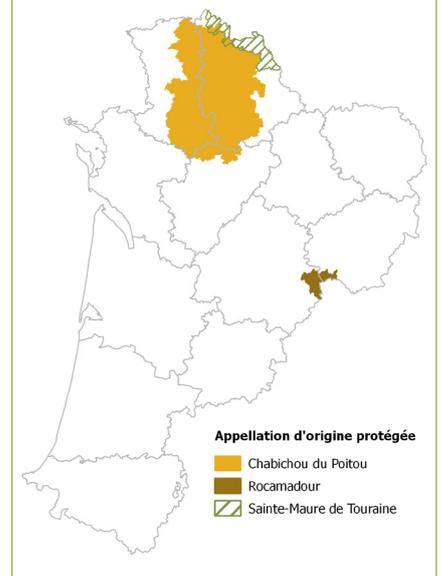
De même que pour les autres types de lait (vache et brebis), la production de lait de chèvre sous le cahier des charges en Agriculture Biologique connaît un essor important. Ainsi, le nombre d'éleveurs néo-aquitains est en progression constante depuis 2015, ainsi que le troupeau.

L'Agence Bio recense 146 exploitations certifiées AB détenant des caprins en 2018. (+19 % par rapport à 2017). Le cheptel de ces exploitations atteint les 16 400 chèvres, soit une augmentation de 48 % par rapport à l'année précédente. La Nouvelle-Aquitaine se place en troisième position en nombre d'exploitations dans la région, derrière Auvergne-Rhône-Alpes (288) et Occitanie (235), mais en première position en nombre de chèvres, devant les deux mêmes régions (Occitanie : 15 700 et ARA : 15 100).

La production en bio est souvent couplée avec transformation à la ferme. Cependant le nombre de livreurs à l'industrie laitière est aussi en augmentation, particulièrement depuis 2015. Les volumes collectés progressent également régulièrement pour atteindre 32 900 hectolitres en 2018.

Carte 5

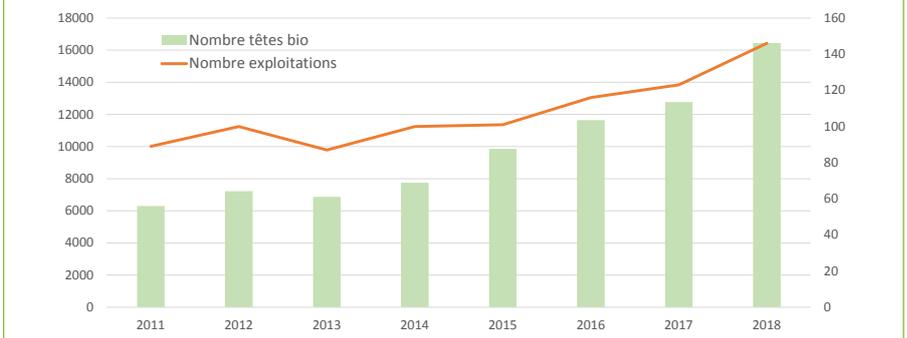
Les AOP caprines



Source : INAO

Figure 8

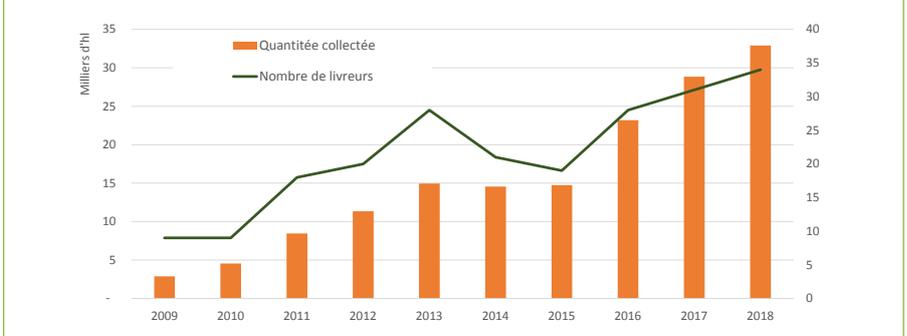
Évolution des exploitations et du troupeau de chèvres sous AB



Source : Agence Bio, traitement Sriset

Figure 9

Évolution de la collecte de lait de chèvre AB pour l'industrie en Nouvelle-Aquitaine



Source : Agreste - Enquête annuelle laitière

6 - LA CONSOMMATION

En 2019, la consommation de fromages de chèvre en France arrive en deuxième position, avec 58 milliers de tonnes, loin derrière celle de fromages au lait de vache (700 000 tonnes). Suit ensuite la consommation de fromages au lait de brebis (30 000 tonnes). Ce sont plus de 84 % des ménages qui ont acheté des fromages de chèvre, pour un prix moyen de 12 €/kg.

Les bûchettes représentent 58 % des achats des ménages en fromages de chèvre en 2019. Plus de 68 % des ménages ont acheté de la bûchette au cours de l'année. Pour 96 % de la valeur, ces achats sont effectués en GMS. Les fromages de chèvre sous AOP représentent 7,8 % des volumes de fromages de chèvre commercialisés en France.

On peut noter la progression de la consommation des yaourts au lait de chèvre, inexistant sur le marché de chèvre, en 2014. Ils représentent un volume de 13 milliers de tonnes en 2019, en progression de 12 % par rapport à 2018. (Source : FranceAgriMer d'après Kantar WorldPanel)

7 - LE MARCHÉ INTERNATIONAL

On dénombre plus d'un milliard de caprins sur la planète, la moitié se trouvant en Asie. Ces caprins peuvent être élevés pour la viande, le lait ou les poils. Au niveau mondial, en 2018, la production de lait de chèvre atteint 18,7 millions de tonnes de lait, dont 32 % produites en Inde, 24 % en Afrique et 14 % en Europe. La France représente 3,5 % de la production laitière mondiale. La production de viande est très importante en Asie. (Source : FAO : <http://www.fao.org/faostat>)

Au niveau européen, en 2018, la France est le leader de la production de lait de chèvre (27 % de la production), suivie par l'Espagne, les Pays-Bas et la Grèce. Ces quatre pays fournissent 79 % de la production de lait de l'Union européenne (collecté et fermier). On note que 42 % du lait de chèvre produit en Europe est collecté pour l'industrie. (Source : Euro Stats)

Malgré son importante production, la France importe du lait de chèvre. Ces importations constituent une variable d'ajustement pour l'industrie, modulée

selon les disponibilités et la demande. En 2018, elles avoisinent l'équivalent de 48 millions de litres (lait vrac, lait caillé, lait concentré, ultra filtrat et préfromage). (Source : EML)

Le lait est principalement importé depuis l'Espagne et les Pays-Bas.

La France est le premier producteur de fromage pur chèvre au monde. Plus de 18 % des volumes produits sont exportés, principalement vers l'Europe du Nord et les États-Unis. Les volumes exportés sont estimés à environ 20 000 tonnes selon l'ANICAP.

Glossaire

AB : agriculture biologique

AOP : appellation d'origine protégée

EBE : excédent brut d'exploitation

EARL : exploitation agricole à responsabilité limitée

GAEC : groupement agricole d'exploitation en commun

ICHN : indemnité compensatoire de handicap naturel

IGP : identification géographique protégée

OP : organisation de producteurs

PBS : production brute standard

RA 2010 : recensement agricole 2010

RCAI : résultat courant avant impôt

SAU : superficie agricole utilisée

SIQO : signe d'identification de qualité et d'origine

UGB : unité gros bétail

UTANS : unité de travail annuel non salarié

8 - ORGANISATION DE LA FILIÈRE EN NOUVELLE-AQUITAINE

En raison d'une organisation historique en bassins de production laitiers, la région Nouvelle-Aquitaine compte deux organisations régionales majeures, toutes deux comités régionaux de l'ANICAP, l'interprofession caprine nationale. Ce sont des lieux de concertation entre les éleveurs et les transformateurs, et d'orientation de la filière.

Le **BRILAC** couvre la région Pays de la Loire et l'ex-Poitou-Charentes. Il représente 75 % des fromages de chèvre français et plus de 5 000 emplois. Le rattachement des éleveurs de l'ex-Limousin au BRILAC est actuellement en questionnement.

<http://brilac.terredeschèvres.fr/>

CILAISUD qui couvre l'ex-Aquitaine et l'Occitanie.

<https://anicap.org/cilaisud-caprin>

En recherche et développement, les acteurs majeurs sont l'Institut de l'élevage et l'Inrae, qui pilotent ensemble :

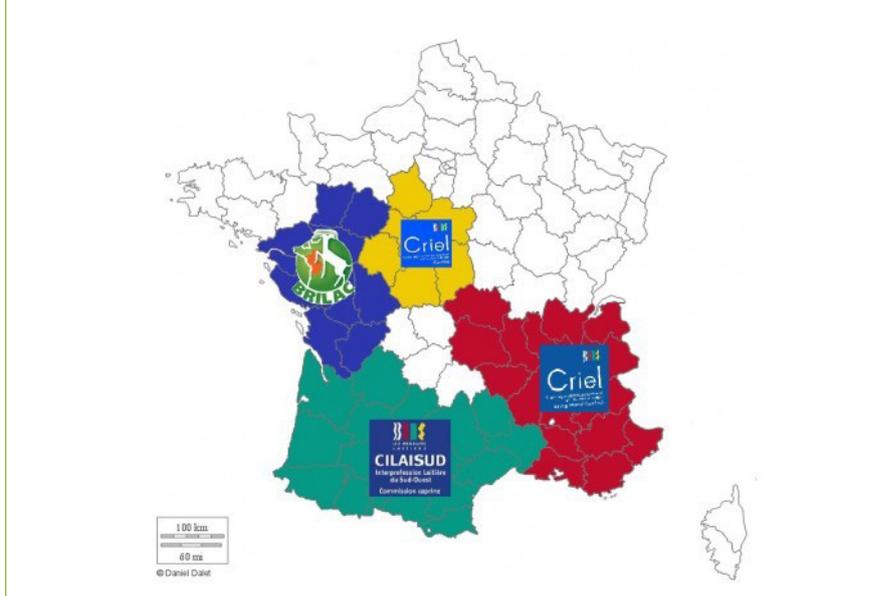
- l'unité mixte technologique (UMT) sur l'élevage des chèvres : « **Systèmes Caprins Durables de Demain** », créée le 1er janvier 2019. Basée à Poitiers-Lusignan, cette unité conduit un programme de recherche et développement sur cinq ans. Son objectif est de fournir aux éleveurs et à la filière caprine des connaissances et des outils pour aller vers des systèmes de production et des conduites durables et plus résistants aux aléas.

Parmi les syndicats, on trouve :

- **Les Chevriers de Nouvelle-Aquitaine & Vendée** (ou **FRCAP** Fédération Régionale Caprine) représentent les éleveurs caprins laitiers, fromagers, engraisseurs et transformateurs de viande caprine. C'est un partenaire des laiteries, des abatteurs de chevreaux, des administrations, des organisations

Carte 6

Les organisations caprines membres de l'ANICAP en France



Source : ANICAP

consulaires, des associations et des collectivités territoriales. Cette structure assure depuis 2016 l'accompagnement technique des producteurs, de l'animation du Cluster REXCAP, de la promotion de la production caprine et de la défense des intérêts des producteurs (laitiers, fromagers, chevreaux). Elle se veut contribuer au dialogue entre les paysans, qu'ils soient éleveurs laitiers, producteurs de fromages et de produits viande, avec les acteurs de la filière et des professionnels ou habitants de toute la Nouvelle-Aquitaine.

<https://chevriers.terredeschèvres.fr/>

- **FNEC** Fédération Nationale des Éleveurs de Chèvres, est une fédération composée des structures caprines départementales. Elle représente l'ensemble des éleveurs de chèvres français, qu'ils soient livreurs de lait en laiterie ou producteurs de fromages fermiers.

<http://www.fnec.fr/>

- **ACLCCP** Association Centrale des Laiteries Coopératives des Charentes et du Poitou, regroupe actuellement, une dizaine de laiteries coopératives, pour tout type de lait. Ces laiteries sont réparties principalement sur le territoire des cinq départements du bassin laitier Charentes-Poitou : Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne, Vendée.

<http://www.aclccp.com/>

Les organisations de producteurs (OP) :

- **CAVEB** Société coopérative Agricole des producteurs de viande (79)
- **Syndicat Caprin de l'Argenais-Quercy** (47)

www.draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
Le Pastel - 22 rue des Pénitents Blancs - CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX1
Tel : 05 55 12 90 00
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Philippe de GUENIN
Directeur de publication : Pierre ETCHESAHAR
Rédactrice en chef : Véronique DELGOULET
Rédactrice : Violaine DUPUIS
Composition : Sriset
Dépôt légal : À parution ISSN : 2644-9668 © Agreste 2020